

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Compartiment ORIGIN Action I – ISIN FR0012649309 – SICAV SKYLAR n°2

Cet OPCVM est géré par Skylar France

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment **ORIGIN** a pour objectif de générer, sur la durée de placement recommandée, une performance annuelle supérieure au taux EURIBOR 3 mois + 200 points de base.

Afin de sélectionner les IPO internationales présentant les meilleurs rendements potentiels, le processus d'investissement est basé sur la construction d'un portefeuille diversifié, fondé sur une double approche "Top-down" et "Bottom-up" détaillée dans le Prospectus.

Il n'existe aucune contrainte liée à la taille de capitalisation.

La Société de Gestion pourra mettre en place une couverture dynamique en utilisant (à l'achat et à la vente) des instruments financiers à terme (IFT) de type futures et options listés sur les principaux indices géographiques et sectoriels mondiaux. L'objectif est de pouvoir constituer une couverture partielle de l'actif investi, afin de réduire la volatilité du compartiment. Dans certaines situations, il est possible que ce dernier ne soit pas couvert lors d'un retournement de marché, par exemple. En ce qui concerne la couverture action et de change, le compartiment utilisera des options et futures listées et/ou de gré à gré.

L'OPCVM pourra être exposée de 0 à 150% aux sociétés cibles de tous les secteurs économiques et de toutes les zones géographiques. Pour cela il

utilisera des actions et des instruments de réplcation de performance type swap de performance.

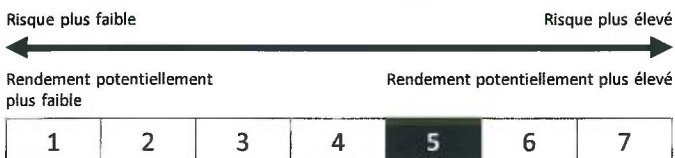
Aux fins de gestion de la trésorerie, le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire et/ou en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés. Le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en OPCVM monétaire.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les revenus nets de cet OPCVM sont intégralement capitalisés et/ou distribués. La Souscription d'Actions I s'adresse à tout souscripteur et plus particulièrement à des investisseurs institutionnels français ou étrangers et des investisseurs individuels fortunés (high net worth individuals) français ou étrangers.

La valeur liquidative est établie quotidiennement chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions sur simple demande qui doit être reçue au plus tard par BNP Paribas Securities Services avant 16h00 (heure de Paris) chaque jour d'établissement de la valeur liquidative. La date de règlement des rachats est fixée à deux jours ouvrés suivant la date d'établissement de la valeur liquidative (J+2).

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions, taux, crédit et change qui peuvent connaître des fluctuations importantes, notamment dues à l'investissement sur des IPO, l'utilisation de contrats futures, options.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs avec pour conséquence un possible baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements envers l'OPCVM.

Le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : il représente le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant investissement

Frais d'entrée	5 % TTC max.
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le montant de votre souscription à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.

Frais prélevés par l'OPCVM annuellement

Frais courants	1,60 % TTC de l'actif net moyen*
----------------	----------------------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance : 20 % TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà du taux Euribor 3 mois + 200 points de base. La commission de performance prélevée au titre de l'exercice précédent, clos en septembre 2017 est de 2,54 %.

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer au prospectus qui est disponible auprès de Skylar France ainsi que sur le site internet www.skylar.eu

Performances passées

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

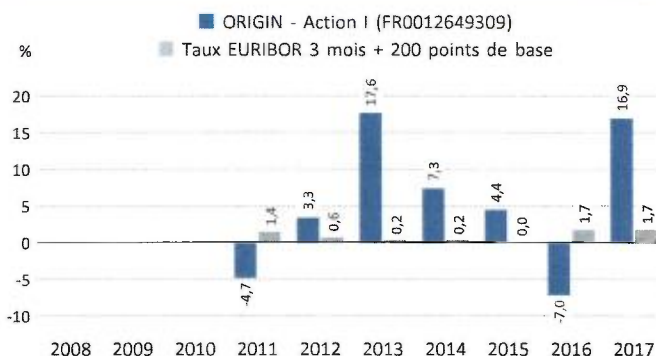
La SICAV Skylar N°2 a été créée le 30 septembre 2014.

Le compartiment a été créé le 29/05/2015 par la fusion-absorption de la SICAV Skylar Origin qui avait strictement les mêmes caractéristiques et le même profil rendement/risque.

Les performances affichées correspondent à celles de l'Action I de la SICAV absorbée Skylar Origin. Elles ont été calculées en EURO et s'entendent dividendes nets réinvestis.

Jusqu'au 31.12.2014 l'objectif de gestion de la SICAV Skylar Origin était de générer une performance annuelle décorrélée de celle des marchés actions internationaux supérieure au taux Euribor 3 mois. Les performances affichées jusqu'à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

La devise du compartiment est l'Euro.



1 SICAV coordonnée le 19 mars 2012.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tous documents périodiques ultérieurs, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Skylar France, 71-73 avenue des Champs-Élysées -75008 PARIS – ainsi que sur le site internet www.skylar.eu

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de Skylar France (Tél : +33 1 56 59 63 63) ou sur le site Internet : www.skylar.eu et les sites internet d'informations financières.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site www.skylar.eu. Un exemplaire papier sera remis gratuitement sur demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de Skylar France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts ou actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts ou actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.skylar.eu

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Skylar France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 février 2018.